

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

GESTION MDJ INC.
1276 RUE PRINCIPALE
SAINT-ALBERT (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation	
Adresse :	1275 RANG SAINT-LÉOPOLD
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	6510972, 6528935, 4647440, 4647813
Numéro matricule :	0089-56-3691
Utilisation prédominante :	Autres activités agricoles
Propriétaire	
Nom :	GESTION MDJ INC.
Adresse postale:	1276 RUE PRINCIPALE SAINT-ALBERT (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
Superficie du terrain :	1 284 468.40 m²	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		
Exploitation agricole enregistrée (EAE)			
Superficie en zone agricole :	1 284 468.40 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	2 888 800 \$
Superficie totale :	1 284 468.40 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	315 600 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 124 468.40 m²		
Valeurs au rôle d'évaluation			
Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01			
Valeur du terrain :	2 888 800 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	883 600 \$
Valeur du bâtiment :	315 600 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	171 200 \$
Valeur de l'immeuble :	3 204 400 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 054 800 \$
Valeur uniformisée			
Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 204 400 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale	
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole	
Valeur imposable de l'immeuble :	3 204 400 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	2 814 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	74 800 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	315 600 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 204 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	2 840 633 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	48 167 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	315 600 \$			
Immeuble imposable	363 767 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	2 840 633 \$			

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME LE PORTAGE S.E.N.C.
1612 12E RANG
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation	
Adresse :	1612 12E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5479698, 5479703
Numéro matricule :	0093-84-9360
Utilisation prédominante :	Élevage de bovins laitiers
Propriétaire	
Nom :	FERME LE PORTAGE S.E.N.C.
Adresse postale:	1612 12E RANG SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A 1H0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
Superficie du terrain :	1 222 652.60 m²	Nombre de logements :	2
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		
Exploitation agricole enregistrée (EAE)			
Superficie en zone agricole :	1 212 652.60 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	2 492 900 \$
Superficie totale :	1 212 652.60 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	869 000 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 147 015.60 m²		
Valeurs au rôle d'évaluation			
Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01			
Valeur du terrain :	2 560 200 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	758 800 \$
Valeur du bâtiment :	1 212 500 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	853 300 \$
Valeur de l'immeuble :	3 772 700 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 612 100 \$
Valeur uniformisée			
Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 772 700 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale			
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	3 772 700 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	67 300 \$			
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	2 462 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	30 700 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable	343 500 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	869 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	410 800 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 361 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	67 300 \$			
Terrain non imposable de l'EAE	2 447 426 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	45 474 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	1 212 500 \$			
Immeuble imposable	1 325 274 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	2 447 426 \$			

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME LANDRYNOISE INC.
1150 PETIT-7E RANG
SAINT-ALBERT (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.
Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation	
Adresse :	580 5E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5479707
Numéro matricule :	0596-33-6146
Utilisation prédominante :	Élevage de bovins laitiers
Propriétaire	
Nom :	FERME LANDRYNOISE INC.
Adresse postale:	1150 PETIT-7E RANG SAINT-ALBERT (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
Superficie du terrain :	1 336 535.80 m²	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		
Exploitation agricole enregistrée (EAE)			
Superficie en zone agricole :	1 336 535.80 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	3 337 900 \$
Superficie totale :	1 336 535.80 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	0 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 336 535.80 m²		
Valeurs au rôle d'évaluation			
Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01			
Valeur du terrain :	3 337 900 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	901 300 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	3 337 900 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	901 300 \$
Valeur uniformisée			
Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 337 900 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale				
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole				
Valeur imposable de l'immeuble :	3 337 900 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :		0 \$
Répartition des valeurs		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	3 337 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 337 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	3 287 780 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	50 120 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	50 120 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	3 287 780 \$			

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

NAPIERVEAU LTEE
3700 BOULEVARD LAFRAMBOISE
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC) J2R 1L1

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 639 5E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5479735
Numéro matricule : 0600-30-4831
Utilisation prédominante : Élevage de bovins de boucherie

Propriétaire

Nom : NAPIERVEAU LTEE
Adresse postale: 3700 BOULEVARD LAFRAMBOISE
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC) J2R 1L1

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	359 315.60 m²	Nombre de logements :	1
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	354 315.60 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	1 049 900 \$
Superficie totale :	354 315.60 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	2 459 000 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	354 315.60 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01			
Valeur du terrain :	1 108 700 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	458 800 \$
Valeur du bâtiment :	2 802 400 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	1 954 200 \$
Valeur de l'immeuble :	3 911 100 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	2 413 000 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 911 100 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	3 911 100 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	58 800 \$			
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 049 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	343 400 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	2 459 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	402 200 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 508 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	58 800 \$			
Terrain non imposable de l'EAE	1 036 614 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	13 286 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	2 802 400 \$			
Immeuble imposable	2 874 486 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	1 036 614 \$			

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME MAIENBERG INC.
630 5E RANG
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 630 5E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5479718, 5479730
Numéro matricule : 0698-93-2423
Utilisation prédominante : Élevage de bovins laitiers

Propriétaire

Nom : FERME MAIENBERG INC.
Adresse postale: 630 5E RANG
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A 1H0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	1 830 167.70 m²	Nombre de logements :	1
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	1 825 167.70 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	3 197 000 \$
Superficie totale :	1 825 167.70 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	396 700 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 785 411.70 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01

Valeur du terrain :	3 255 800 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	1 493 900 \$
Valeur du bâtiment :	541 500 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	405 800 \$
Valeur de l'immeuble :	3 797 300 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 899 700 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 797 300 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble :	3 797 300 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	--------------	--------------------------------------	------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	58 800 \$
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	3 179 000 \$
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	18 000 \$
Bâtiment imposable	144 800 \$
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	396 700 \$
Immeuble imposable	203 600 \$
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 593 700 \$

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	58 800 \$
Terrain non imposable de l'EAE	3 128 557 \$
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	68 443 \$
Bâtiment imposable	541 500 \$
Immeuble imposable	668 743 \$
Immeuble non imposable (non compensable)	3 128 557 \$

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Loi sur le MAPA	36.0.1	1

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

LANSI HOLSTEIN INC.
8 RUE MARIE-ROSE
SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA (QUÉBEC)

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 629 5E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5479719, 5479720, 5479721, 5479722, 5479723, 5479724, 5479725, 5479733, 5479734
Numéro matricule : 0799-62-5386
Utilisation prédominante : Élevage de bovins laitiers

Propriétaire

Nom : LANSI HOLSTEIN INC.
Adresse postale: 8 RUE MARIE-ROSE
SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA (QUÉBEC) G6R 0Y3

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	2 276 585.80 m²	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	2 276 585.80 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	5 957 600 \$
Superficie totale :	2 276 585.80 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	15 600 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	2 137 021.90 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01

Valeur du terrain :	5 957 600 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	1 980 700 \$
Valeur du bâtiment :	15 600 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	10 800 \$
Valeur de l'immeuble :	5 973 200 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 991 500 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	5 973 200 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole

Valeur imposable de l'immeuble :	5 973 200 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	--------------	--------------------------------------	------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	5 882 600 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	75 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	15 600 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	5 973 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
		Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain non imposable de l'EAE	5 872 229 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	85 371 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Bâtiment imposable	15 600 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	100 971 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	5 872 229 \$			

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME MAFRAN INC.
1276 RUE PRINCIPALE
SAINT-ALBERT (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 720 5E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5479714, 5479726
Numéro matricule : 0899-45-4325
Utilisation prédominante : Élevage de porcs

Propriétaire

Nom : FERME MAFRAN INC.
Adresse postale: 1276 RUE PRINCIPALE
SAINT-ALBERT (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	1 155 720.00 m²	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	OUI		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	1 155 720.00 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	2 885 800 \$
Superficie totale :	1 155 720.00 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	632 400 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 029 614.00 m²		

Superficie à vocation forestière enregistrée (SVFE)

Superficie totale :	178 515.00 m²	Superficie en zone agricole :	178 515.00 m²
---------------------	---------------	-------------------------------	---------------

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01

Valeur du terrain :	2 885 800 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	1 193 500 \$
Valeur du bâtiment :	632 400 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	509 500 \$
Valeur de l'immeuble :	3 518 200 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 703 000 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 518 200 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et forestière

Valeur imposable de l'immeuble :	3 518 200 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	--------------	--------------------------------------	------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	2 826 900 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	58 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	632 400 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 459 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. forestiers)	58 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
		Loi sur le MAPA	36.0.10	1f

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain non imposable de l'EAE	2 842 461 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	43 339 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Bâtiment imposable	632 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	675 739 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	2 842 461 \$			

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME JUDARD 1999 INC.
1427 10E-ET-11E RANG
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 1427 10E-ET-11E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5833245, 5479820, 5481199, 5481200, 5479819
Numéro matricule : 9692-94-9438
Utilisation prédominante : Élevage de bovins laitiers

Propriétaire

Nom : FERME JUDARD 1999 INC.
Adresse postale: 1427 10E-ET-11E RANG
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A 1H0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	1 140 306.60 m²	Nombre de logements :	1
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	1
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	1 135 306.60 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	2 912 200 \$
Superficie totale :	1 135 306.60 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	468 900 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 135 306.60 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01

Valeur du terrain :	2 971 000 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	1 010 200 \$
Valeur du bâtiment :	612 800 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	449 800 \$
Valeur de l'immeuble :	3 583 800 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 460 000 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 583 800 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et non résidentielle classe 03

Valeur imposable de l'immeuble :	3 583 800 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	--------------	--------------------------------------	------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain imposable	58 800 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	2 912 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	143 900 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	468 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	202 700 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 381 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain imposable	58 800 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	2 869 627 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	42 573 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	612 800 \$			
Immeuble imposable	714 173 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	2 869 627 \$			

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME ALANE INC.
1297 10E-ET-11E RANG
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 1295 10E-ET-11E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5479682, 4647406-A
Numéro matricule : 9892-79-3673
Utilisation prédominante : Élevage de bovins laitiers

Propriétaire

Nom : FERME ALANE INC.
Adresse postale: 1297 10E-ET-11E RANG
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A 1H0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	751 420.60 m²	Nombre de logements :	1
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	746 420.60 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	1 582 900 \$
Superficie totale :	746 420.60 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	1 175 200 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	732 443.60 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01			
Valeur du terrain :	1 641 700 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	507 000 \$
Valeur du bâtiment :	1 358 800 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	941 900 \$
Valeur de l'immeuble :	3 000 500 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 448 900 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 000 500 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	3 000 500 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain imposable	58 800 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 580 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	2 600 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable	183 600 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 175 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	242 400 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	2 758 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain imposable	58 800 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	1 554 910 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	27 990 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	1 358 800 \$			
Immeuble imposable	1 445 590 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	1 554 910 \$			

39117
MUNICIPALITÉ DE STE-CLOTILDE-DE-HORTON
17 ROUTE 122
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)
J0A 1H0 819 336-5344

Municipalité
STE-CLOTILDE-DE-HORTON

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME BERPORC INC.
1334 9E RANG
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2025-11-14	500,00 \$	137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 1344 9E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 6357688
Numéro matricule : 9988-72-2390
Utilisation prédominante : Élevage de porcs

Propriétaire

Nom : FERME BERPORC INC.
Adresse postale: 1334 9E RANG
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) J0A 1H0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	1 907 972.90 m²	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	1 907 972.90 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	3 699 400 \$
Superficie totale :	1 907 972.90 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	437 800 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 335 972.90 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01

Valeur du terrain :	3 699 400 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	1 538 800 \$
Valeur du bâtiment :	437 800 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	353 700 \$
Valeur de l'immeuble :	4 137 200 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 892 500 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	4 137 200 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole

Valeur imposable de l'immeuble :	4 137 200 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	--------------	--------------------------------------	------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	3 432 000 \$
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	267 400 \$
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	437 800 \$
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	4 137 200 \$

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant
Terrain non imposable de l'EAE	3 627 852 \$
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	71 548 \$
Bâtiment imposable	437 800 \$
Immeuble imposable	509 348 \$
Immeuble non imposable (non compensable)	3 627 852 \$

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Loi sur le MAPA	36.0.1	1